



DECISION 201805286

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

- VU** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 6 septembre 1990 affectant Monsieur Christian Muller, attaché d'administration scolaire et universitaire analyste au Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

DECIDE

Article unique : Monsieur Christian MULLER, adjoint au sous-directeur du numérique est autorisé, pour les questions relevant de la sous-direction, à :

- Signer les ordres de mission et convocations ;
- Signer et émettre les bons de commande dans la limite d'un montant de 6000 euros HT ;
- Certifier le service fait.

Fait à Vanves, le

28 05 18

La présidente du Cnous

Dominique MARCHAND

Signature de l'intéressé